



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents : M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, Mme Françoise BALTHAZARD, M. Serge BLIN, Mme Sophie CAMPISCIANO, M. Benoit JULIENNE Adjoints au maire, M. Zaïme ALI-BELHADJ, M. Pascal AMBROISE, Mme Pascale BEAUCHENE, M. Valentin BLOT, M. Rémi JEANNOT, Mme Marie-France LAUNET, , Mme Martine MONTARON, Mme Sandrine MOURET, conseillers municipaux,

Absents :

Pouvoirs : Mme Dominique GUILLAN donne pouvoir à Mme Françoise BALTHAZARD
M. Claude PREVOST donne pouvoir à M. Zaïme ALI-BELHADJ

Secrétaire de séance : Monsieur M. Pascal AMBROISE

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15
Pouvoir : 2

2023-06-27/07

**OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALES
D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLECT) DU 14
JUIN 2023**

Rapporteur : Benoit JULIENNE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-5,

VU le Code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C,

VU la tenue de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté Paris-Saclay, le 14 juin 2023,

VU le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté Paris-Saclay,

VU le Bureau Municipal du 20 juin 2023,

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20230627-2023-06-27-07B-DE
Date de réception préfecture : 06/07/2023

CONSIDÉRANT que pour être adopté, le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté Paris-Saclay doit être approuvé par délibérations concordantes, à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres de la Communauté Paris-Saclay,

Entendu l'exposé,

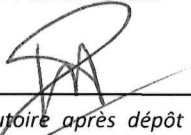
LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport CLECT du 14 juin 2023,

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 27 juin 2023

Le secrétaire de séance
Pascal AMBROISE

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification. Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.

